



Avec le soutien de



APPEL A PROJETS

« La santé pour tous grâce au numérique »

CAHIER DES CHARGES

1. Présentation de la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement

Ensemble pour l'autonomie de chacun

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement mène des actions en faveur de l'autonomie socio-économique des personnes en France, au plus près des territoires. Son action vise à ce que chacun ait les moyens d'agir, de penser, de décider par lui-même, tout au long de sa vie et elle repose sur quatre piliers : insertion sociale, insertion professionnelle, logement, santé et bien vieillir.

Depuis son lancement en 2015, la Fondation a accompagné plus de 260 projets pour un montant de plus de 6,4 M€. Elle prolonge l'engagement des 39 Caisses régionales du Crédit Agricole, chacune actrice et mécène sur son territoire, au travers de partenariats nationaux ou d'appels à projets. La Fondation bénéficie d'un réseau de correspondants en région et soutient des projets dans toute la France. La Fondation est un élément fort de la politique de responsabilité sociétale de Crédit Agricole et de ses valeurs mutualistes : proximité, responsabilité et solidarité.

2. Partenaires de l'appel à projets

La Fondation remercie chaleureusement ses partenaires : la Médicale et la CAMCA pour leurs soutiens qui permettent de réaliser cet appel à projets.

- **La Médicale, filiale de Crédit Agricole Assurances**, est une compagnie leader dans le domaine de l'assurance des professionnels de santé. Elle propose à ses clients exerçant en libéral ou en milieu hospitalier, une gamme complète d'assurances adaptées à leurs besoins de protections à chaque moment de leur vie professionnelle et privée.
Acteur du monde de la santé depuis plus de 70 ans, La Médicale est un partenaire engagé du secteur médical. Elle développe une expertise dans des domaines tant juridiques qu'économiques auprès des organismes institutionnels du monde médical et des associations professionnelles.
- **La Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA)**, dont l'activité a démarré en 1946 est une société d'assurance mutuelle dont les sociétaires sont principalement les Caisses régionales. Fort de la contribution de ses filiales en assurance, en courtage et en réassurance, le Groupe CAMCA intervient dans 4 domaines clefs : les risques opérationnels, la parabancaire & l'affinitaire, les garanties financières et l'ingénierie. Il se positionne comme l'assureur de spécialités du Groupe Crédit Agricole.

3. Enjeux et contexte de l'appel à projets

Le numérique a bouleversé le quotidien de chacun. Il a facilité nombre de démarches quotidiennes, mais il est aussi à l'origine de nouveaux clivages voire vecteur d'exclusion pour ceux qui n'y ont pas accès ou ne savent pas s'en servir.

Ainsi, 13% des français se disent en difficulté avec le numérique. En parallèle, 100% des démarches de service public seront dématérialisées en 2022. Enfin, 40% des publics en précarité sociale sont également en précarité numérique.

Dans le domaine de la santé, le plan « **Ma Santé 2022** » annoncé par le Ministère de la Santé en novembre 2018 fait du numérique un chantier à part entière. L'objectif est de s'appuyer sur le numérique pour lutter contre la fracture sanitaire et de repositionner le citoyen au cœur du système de santé.

Conscient que l'accès au numérique est devenu un enjeu de société et qu'il est facteur d'insertion, le Crédit Agricole a signé une charte d'engagement pour l'inclusion numérique en 2018. Celle-ci s'appuie sur 3 axes concrets : l'accompagnement et la détection des publics isolés et fragiles, l'acculturation au numérique, la formation aux premiers secours numériques. Pour plus d'informations : <https://societenumerique.gouv.fr/>

Ainsi, les 39 Caisses régionales de Crédit Agricole, banques coopératives sur leur territoire agissent en proposant des initiatives concrètes autour du thème de l'inclusion numérique : organisation de « Cafés premiers pas du numérique », formations pour les collaborateurs et les administrateurs pour leur permettre d'aider les clients en difficulté dans ce domaine....

Travaillant en synergie avec tous les acteurs du Crédit Agricole, la Fondation souhaite s'engager sur le sujet du numérique à travers ce quatrième appel à projets dédié aux questions de santé. Avec cette nouvelle édition, la Fondation CASD souhaite soutenir les actions d'inclusion numérique qui favorisent l'accès à la santé des plus fragiles.

Quelques chiffres clés

- **Taux de renoncement aux soins : entre 21 et 36%** selon la formulation de la question (DRESS)¹
 - **24% des assurés** auraient rencontré une situation de **non recours** au droit commun, plus fréquent chez les jeunes peu qualifiés sans emploi ni formation (28% contre 18% en moyenne), les jeunes chômeurs (27%), les inactifs non-étudiants (24%), les bas revenus (26%) et les femmes (21%).
 - **2/3 des personnes éligibles** ne demandent pas l'Aide à la Complémentaire Santé².
 - **62% des non-internautes ont plus de 65 ans et plus de la moitié dispose d'un niveau d'étude élémentaire ou collège** ³
 - **36% des Français éprouvent une inquiétude** à l'idée d'accomplir la plupart de leurs démarches administratives en ligne ⁴
-

¹ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Le renoncement aux soins pour raisons financières, Analyse socio-anthropologique, Caroline DESPRES, n° 119 – mars 2012.

² Selon les baromètres de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) menés en 2016, 2017 et 2018, dans 71 départements, un quart des assurés se présentant dans les accueils de l'Assurance Maladie aurait déjà rencontré une situation de renoncement aux soins.

³ Selon l'enquête Capacity sur les usages numériques des Français

⁴ Selon le baromètre du numérique 2018 publié par le secrétariat d'Etat au numérique

4. Objectifs

La préservation de la santé est un élément central pour renforcer **l'autonomie socio-économique des personnes, laquelle constitue le fil rouge de la Fondation**. Depuis 2017, trois appels à projets ont été menés par la Fondation sur le thème de la santé. 60 associations ont été soutenues, pour un montant total de 1,2 millions d'euros, avec des projets « Coups de cœur », distingués par un Jury d'experts.

Cette année, la Fondation lance, avec le soutien de la Médicale et de la CAMCA, l'appel à projets : « La Santé pour tous grâce au numérique ».

La Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement est convaincue que la conjonction des efforts de différents acteurs issus de la société civile permettra d'apporter des solutions à ces questions. Elle souhaite accompagner des structures qui agissent dans le cadre et/ou dans le prolongement des politiques de santé publique, soutenir les efforts des structures de terrain qui mènent des initiatives pertinentes sur leurs territoires.

Les projets retenus auront pour finalité de favoriser l'accès aux soins et d'agir pour réduire les inégalités territoriales. Ils pourront également avoir pour objectif de favoriser l'inclusion numérique des personnes fragiles dans le domaine de la santé et limiter le non-recours aux soins.

Dans le cadre de cet appel à projets, le numérique est envisagé comme un outil complémentaire au contact humain permettant d'apporter une valeur ajoutée lors de la prise en charge ou des soins : en créant du lien, en recréant de la proximité, en favorisant une meilleure réactivité ou de l'accessibilité. **Cette complémentarité entre l'humain et le digital est essentielle, les projets présentés devront obligatoirement expliciter cette dimension.**

5. Publics

Les projets proposés doivent s'adresser à des publics fragiles. La notion de fragilité recouvre des réalités très diverses. Quelques exemples de facteurs de fragilité (ponctuels ou chroniques) : santé, handicap, situation financière, mobilité, âge, situation familiale (parents isolés, aidants, ...), marginalité choisie, emploi précaire, absence de domiciliation, incarcération ou sortie de prison, migration, etc.

6. Eligibilité du porteur de projet

Les projets présentés doivent être portés par une **structure d'intérêt général éligible** au mécénat. La structure porteuse du projet doit avoir au moins 6 mois d'existence à la date de clôture de l'appel à projets et ses statuts doivent être déposés.

Les entreprises non labellisées ESUS et les SISA sont exclues de cet appel à projets.

Les projets individuels ne sont pas éligibles.

Les projets liés à la recherche médicale sont exclus.

7. Critères de sélection

a. Thématiques

Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets : « **La santé pour tous grâce au numérique** » pourront s'inscrire dans les thématiques ci-dessous (liste non exhaustive) :

1. **Prévention et éducation sanitaire via le numérique** : système de santé, pathologie physique ou psychique, dépistage ...

Exemples de projets soutenus sur ce thème par la Fondation :

<https://www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org/projet/une-plateforme-numerique-de-services-en-soins-psychiques-pour-les-adolescents/>

<https://www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org/projet/mici-connect-un-site-pour-ameliorer-la-qualite-de-vie-des-victimes-de-maladies-intestinales/>

<https://www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org/projet/plateforme-numerique-education-therapeutique-coup-de-coeur-de-lappel-a-projets-2017/>

2. **Accès aux soins par le numérique** : ouverture de droits, sensibilisation et formation au numérique pour renforcer l'autonomie ...

<https://www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org/projet/voypass-un-traducteur-medical-simultane/>

3. **Soins par le numérique** : téléconsultation, télé médecine, suivi de soins...

<https://www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org/projet/la-telemedecine-au-service-de-la-prise-en-charge-des-maladies-chroniques-hors-les-murs/>

<https://www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org/projet/la-telemedecine-pour-faciliter-lacces-a-aux-consultations-dentaires-auditives-et-optiques/>

<https://www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org/projet/telemedecine-a-domicile-coup-de-coeur-de-lappel-a-projets-sante-2017/>

b. Périmètre géographique

Les projets présentés doivent se situer en France métropolitaine et en France d'Outre-Mer.

c. Démarche projet

Seuls les dossiers présentant un « projet global » seront retenus. On entend par "projet" une démarche qui :

- Est proposée suite à une analyse des besoins
- Répond à une problématique d'ensemble
- Présente des objectifs et des actions concrètes pour sa mise en œuvre
- Réunit des moyens humains, financiers et matériels
- Est pensée en partenariat avec les acteurs socioéconomiques du territoire : des lettres de soutien de vos partenaires seront notamment appréciées
- Dispose d'un plan de financement réaliste précisant les financements acquis et sollicités et d'un planning
- A comporté ou comporte une phase d'expérimentation
- Envisage un dispositif d'évaluation et/ou de capitalisation des réalisations en vue d'une duplication éventuelle

L'accompagnement financier de la Fondation n'a pas vocation à être pérenne. C'est pourquoi, les projets proposant un modèle économique visant l'autonomie financière seront particulièrement appréciés.

d. Système partenarial

Pour une meilleure prise en charge des patients et une meilleure cohérence des parcours de soins, **les projets devront expliciter le travail effectué en réseau** avec les associations partenaires et les institutions du territoire.

e. Bonus

Les points suivants seront considérés comme des atouts :

- Porteur de projet : capacité à manager un projet/une structure
- Projets innovants, faisant l'objet d'une expérimentation et/ou modélisation et pouvant être dupliqués, qu'ils soient en démarrage ou en phase d'essaimage
- Projets à fort impact social et territorial
- Projets prenant en compte des problématiques sociétales complémentaires : développement durable, insertion, logement...

8. Modalités de soutien

La dotation de cet appel à projets est de **250 000 euros**.

Au total, **une quinzaine de projets** devrait être soutenue. Le Jury se réserve cependant la possibilité de soutenir plus ou moins de projets, en fonction du nombre et de la pertinence des projets reçus. En fonction des projets reçus, le jury pourra désigner des projets « Coup de cœur ».

Désireuse d'effectuer un suivi des lauréats des 3 éditions précédentes et de renforcer son accompagnement, la Fondation lance en parallèle un Plan complémentaire d'accompagnements des associations lauréates en partenariat avec [L'AVISE](#), agence d'ingénierie au service de l'économie sociale et solidaire. ».

Son action s'inscrit donc dans la durée pour les associations lauréates.

Pour plus d'informations sur cette démarche, rdv sur notre site : www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org

9. Composition du Jury

Le Jury sera composé de représentants de la Fondation CASD, de La Médicale, de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole et d'experts extérieurs (universitaire, représentant du milieu associatif, médical...).

10. Calendrier de l'appel à projets

- **Le dépôt de projet est possible via le formulaire dédié via le site de la Fondation du 14 octobre au 24 novembre 2019 à minuit.**
- **Première instruction des projets** : du 25 novembre au 10 janvier (lecture et analyse de dossiers)
- **Deuxième instruction des projets** : 2^{ème} quinzaine de janvier (rendez-vous téléphoniques)
- **Présélection des projets** : 1^{ère} quinzaine de février
- **Réunion du Jury** : 28 février 2020

Les candidats seront informés de l'avancée de leur candidature au fur et à mesure de ces différentes étapes.

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- Déclaration au J.O. ou extrait du KBIS
- Statuts
- Relevé d'identité bancaire

- Rapport d'activité de l'année précédente
- Comptes de résultat et bilan de l'année précédente
- Budget prévisionnel de l'organisme porteur du projet

- Calendrier du projet
- Plan de financement détaillé du projet : subventions acquises et subventions sollicitées et part d'autofinancement mobilisée
- Autres documents utiles à la compréhension du projet

- 3 photos du projet ou de la structure porteuse en haute définition, en mentionnant les crédits photos associés